

# Vaux-sur-Morges



## La Municipalité

### **PREAVIS N° 07/ 2017 DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL**

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR OUVRIR UNE LIGNE DE CREDIT DE CHF 5'000'000.00 AUPRES D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE**

### **AU CONSEIL GENERAL DE ET A VAUX-SUR-MORGES**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. Préambule**

En début de législature, le Conseil général a adopté le plafond d'endettement à hauteur de CHF 8'000'000.00 et le plafond de risque pour le cautionnement et autres formes de garanties à hauteur de CHF 800'000.00.

Selon l'article 4, chiffre 6 de la loi sur les communes, il est précisé que la fixation du plafond d'endettement ne dispense pas la municipalité d'obtenir l'accord du Conseil général pour les nouveaux emprunts.

L'ouverture d'une ligne de crédit de CHF 5'000'000.00 consistant à une possibilité d'emprunt jusqu'à hauteur du montant précité, le Conseil général doit se prononcer, quand bien même la commune ne possède à ce jour pas de dette.

#### **2. Motivation**

Si la situation financière de la commune est saine et que, comme l'ont montré les exercices précédents, les comptes et budgets sont équilibrés, la problématique se situe au niveau de la trésorerie.

Les principales dépenses auxquelles nous devons faire face sont la facture sociale et la péréquation intercommunale. Celles-ci nous sont facturées sur la base d'acomptes trimestriels fixés en fonction du revenu présumé de l'impôt communal, sur la base des bordereaux envoyés.

En fonction des délais de taxation définitive et de la date de versement des acomptes par les contribuables, il peut arriver, comme c'est le cas en 2017, que la trésorerie soit insuffisante pour payer les derniers acomptes relatifs à la facture sociale et à la péréquation intercommunale.

Les intérêts facturés par le canton étant de 6%, il est dès lors plus avantageux pour la commune de pouvoir travailler avec une ligne de crédit et des avances à terme, ceci d'autant plus que les collectivités publiques saines peuvent emprunter à court terme avec des taux d'intérêts négatifs.

A ce jour, la ligne de crédit de CHF 1'000'000.00 n'est plus suffisante pour assurer des liquidités à la commune. Il est dès lors nécessaire d'augmenter ce montant pour répondre aux besoins réels.

### **3. Proposition**

Afin d'assurer une trésorerie suffisante pour la commune, la Municipalité propose d'ouvrir une ligne de crédit ou de recourir à l'emprunt à terme jusqu'à hauteur de CHF 5'000'000.00 auprès d'un établissement bancaire.

### **4. Conclusions**

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **Le Conseil Général de Vaux-sur-Morges**

- vu le préavis n° 07 / 2017 de la Municipalité,
- ouï le rapport de la commission permanente,
- considérant que cet objet est régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **décide**

d'accepter l'ouverture d'une ligne de crédit de CHF 5'000'000.00 auprès d'un établissement bancaire.

Le présent préavis a été adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 octobre 2017.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Le secrétaire

Vincent Denis

Raymond Stoudmann

Approuvé par le Conseil général dans sa séance ordinaire du 30 octobre 2017.

Au nom du Conseil général

Le président

Le secrétaire

François Menzel

Raymond Stoudmann